

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE



CENTRE REGIONAL DES ŒUVRES
UNIVERSITAIRES D'ABIDJAN I (CROU-AI)

DIRECTEUR

SOUS-DIRECTION DE L'ACCUEIL ET DES LOGEMENTS
(S/DAL)

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

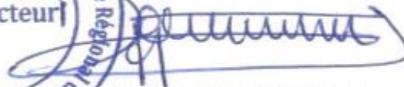
Abidjan, le 10 Mars 2023

NOTE D'INFORMATION

0006
N...../MESRS/CROUA-1/D/SDAF/SR

Le Directeur du CROU-A1 informe l'ensemble des étudiant(es) que les opérations de réadmission et d'admission 2022-2023 relatives aux résidences universitaires du CROU-A1 débutent à partir du 13 Mars 2023 jusqu'au 30 Avril 2023 conformément au chronogramme diffusé par voie d'affichage et sur le site du CROU-A1 (www.crouabidjan1.ci).

Par conséquent, il invite les étudiants et étudiantes à se conformer aux formalités d'hébergement.


Le Directeur

Dr MAMADOU Dely



CENTRE REGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES D'ABIDJAN 1 (CROU-A1)

DIRECTION DU CROU-A1

SOUS DIRECTION DE L'ACCUEIL ET DES LOGEMENTS DU CROU-A1 (S/DAL)

CHRONOGRAMME DES OPERATIONS	
DE READMISSION ET D'ADMISSION 2022-2023 DANS LES RESIDENCES UNIVERSITAIRES DU CROU-A1	
Zone I (les 10 Cités de Cocody) et Zone II (les 05 Cités de Port-Bouet)	
READMISSION 2022-2023	ADMISSION 2022-2023
DU 13 au 24 Mars 2023	Du 13 au 24 Mars 2023
ACTIVITES PREALABLES	INSCRIPTION EN LIGNE
1) Evaluation de l'état des lieux des chambres dans les résidences Universitaires 2) Rencontre d'information et d'échange avec les Associations estudiantines 3) Inscription en ligne et impression des documents suivants dûment renseignés et signés: Formulaire de réadmission, fiche d'engagement individuel et parental	1) ouverture du site du CROU-A1 (www.crouabidjan1.ci) pour l'impression des documents suivants dûment renseignés et signés : <ul style="list-style-type: none">• Formulaire d'admission• Fiche d'engagement individuel et parental• Impression et présentation du règlement intérieur
ACTUALISATION DES DOSSIERS DE READMISSION	
1) Certificat de scolarité ou reçu d'inscription 2022-2023 et/ou 2021-2022 ou de la carte étudiante 2021-2022 (sous présentation de l'originale)	2) Certificat de scolarité ou reçu d'inscription 2022-2023 et/ou 2021-2022 ou de la carte étudiante 2021-2022 (sous présentation de l'originale)
2) Relevé de notes ou attestation de réussite 2021-2022	3) Relevé de notes ou attestation de réussite 2021-2022
3) Reçus de paiement à jour	4) Photocopie de la CNI ou attestation d'identité de l'étudiant(e) et du parent ou tuteur
4) Photocopie de la CNI ou attestation d'identité	5) Dépôt des documents d'admission dans les ateliers respectifs dans les différentes résidences universitaires de Cocody
Date limite de dépôt : 24 Mars 2023	

NB : Prévoir 2000 FCFA pour les frais de dossiers divers et fiches techniques

Mme Fatou BAMBA Epouse CHERIF

OPÉRATION D'HEBERGEMENT 2022-2023

I. LES ÉTUDIANTS CONCERNÉS

Les étudiants de l'UNIVERSITÉ FÉLIX HOUPHOUËT BOIGNY, les GRANDES ÉCOLES PUBLIQUES (ESATIC, INSAAC, ENS, CBCG, IPNETP, ISTD...), des UNIVERSITÉS ET GRANDES ÉCOLES PRIVÉES (Orientés de l'Etat) inscrits régulièrement.

II. CRITÈRES D'HÉBERGEMENT

1. Être régulièrement inscrit
2. Avoir validé son année académique
3. Être en conformité avec le règlement intérieur des résidences universitaires
4. Être dans le critère d'âge : (voir tableau)

NIVEAU D'ÉTUDE	DATE DE NAISSANCE LIMITE	AGE LIMITE
Licence 1	2002	21 ans
Licence 2	2000	23 ans
Licence 3	1998	25 ans
Master 1	1997	26 ans
Master 2	1996	27 ans
Doctorat 1	1995	28 ans
Doctorat 2	1994	29 ans
Doctorat 3	1993	30 ans

III. PIÈCES A FOURNIR

1. Formulaire de demande de réadmission ou d'admission en ligne dûment renseigné et signé
2. Relevé de notes ou PV 2021-2022
3. Reçu d'inscription ou certificat de scolarité 2022-2023 et/ou 2021-2022 (sous présentation de l'originale)
4. Fiche d'engagement individuel et parental
5. Photocopie de la CNI de l'étudiant ou l'attestation d'identité
6. Photocopie de la CNI du parent ou du tuteur légal ou l'attestation d'identité
7. Quatre (04) photos d'identité couleur de même tirage

NB:

- ✓ Les femmes enceintes à terme et les enfants ne sont pas admis en résidences universitaires
- ✓ Tout étudiant logé ayant au-delà de 30 ans au cours de l'année n'est plus autorisé en résidences universitaires (se référer à l'article trois (03) du règlement intérieur)



Mme Fatou BAMBA Epouse CHERIF

OPÉRATION D'HEBERGEMENT 2022-2023

I. LES ÉTUDIANTS CONCERNÉS

Les étudiants de l'UNIVERSITÉ FÉLIX HOUPHOUËT BOIGNY, les GRANDES ÉCOLES PUBLIQUES (ESATIC, INSAAC, ENS, CBCG, IPNETP, ISTC...), des UNIVERSITÉS ET GRANDES ÉCOLES PRIVÉES (Orientés de l'Etat) inscrits régulièrement.

II. CRITÈRES D'HÉBERGEMENT

1. Être régulièrement inscrit
2. Avoir validé son année académique
3. Être en conformité avec le règlement intérieur des résidences universitaires
4. Être dans le critère d'âge : (voir tableau)

NIVEAU D'ÉTUDE	DATE DE NAISSANCE LIMITE	AGE LIMITE
Licence 1	2002	21 ans
Licence 2	2000	23 ans
Licence 3	1998	25 ans
Master 1	1997	26 ans
Master 2	1996	27 ans
Doctorat 1	1995	28 ans
Doctorat 2	1994	29 ans
Doctorat 3	1993	30 ans

III. PIÈCES A FOURNIR

1. Formulaire de demande de réadmission ou d'admission en ligne dûment renseigné et signé
2. Relevé de notes ou PV 2021-2022
3. Reçu d'inscription ou certificat de scolarité 2022-2023 et/ou 2021-2022 (sous présentation de l'originale)
4. Fiche d'engagement individuel et parental
5. Photocopie de la CNI de l'étudiant ou l'attestation d'identité
6. Photocopie de la CNI du parent ou du tuteur légal ou l'attestation d'identité
7. Quatre (04) photos d'identité couleur de même tirage

NB :

- ✓ Les femmes enceintes à terme et les enfants ne sont pas admis en résidences universitaires
- ✓ Tout étudiant logé ayant au-delà de 30 ans au cours de l'année n'est plus autorisé en résidences universitaires (se référer à l'article trois (03) du règlement intérieur)



CENTRE REGIONAL DES ŒUVRES
UNIVERSITAIRES ABIDJAN 1 – (CROU-A 1)

LE DIRECTEUR

SOUS DIRECTION DE L'ACCUEIL ET DES
LOGEMENTS (S/DAL)

HEBERGEMENT 2022-2023

FINS DE CYCLE ET CRITERES DE READMISSION EN RESIDENCE UNIVERSITAIRES

I. MASTER 2 et DOCTORAT 3

- Pour les UFR classiques
- Pharmacie, Médecine
- Odonto-Stomatologie

Cycle continue après Master 2

II. GRANDES ECOLES PRIVEES

- Fin de cycle BTS 2

III. GRANDES ECOLES PUBLIQUES

Fin de cycle après 2 années académiques :

- ENS - ISTC - CBCG - INSAAC - ESATIC - IPNETP

(Fin de cycle après 2 années académiques) ;

- INP-HB (fin de cycle Master) ;

IV. LIMITE D'AGE

- Toutes les étudiantes et tous les étudiants ayant **30 ans** au 31 décembre 2023 ;

V. CRITERES DES LOYERS

- Être à jour de son loyer

VI. CONDITIONS DU REGLEMENT INTERIEUR

- Le non-respect du règlement intérieur est un critère d'exclusion

CRITERES DE VALIDATION DES DOSSIERS D'ADMISSION ET DE READMISSION DES HANDICAPES ET CAS SOCIAUX

I. CRITERES COMMUNS

- 1) Être étudiant régulièrement inscrit pendant l'année universitaire en cours ;
- 2) Avoir validé son année académique ;
- 3) Être âgé de 35 ans maximum pendant l'année universitaire en cours.

N°	CAS SOCIAUX	HANDICAPES PHYSIQUES
1	Être orphelin de père et ou de mère	Être répertorié dans le registre du service social
2	Insuffisance des revenus du père, de la mère ou du tuteur légal / charge familiale	Handicaps physiques avérés et justifiés par un certificats médical signé ou contresigné par le Centre Médical du CROU-A1
3	Être non-boursier	
4	Parents démissionnaires	
5	NB : <ul style="list-style-type: none">- Ces critères ne sont pas nécessairement cumulatifs- Tous ces cas doivent être documentés et justifiés dans un rapport du service social validé par le S/DASCS	

ATELIERS DE RECEPTION DES DOSSIERS D'HEBERGEMENT 2022-2023

I. ADMISSION

ATELIERS DE RECEPTION	UFR ET ECOLES CONCERNEES	LIEUX DE RECEPTION
01	Sciences Médicales D'Abidjan (SMA)	CAMPUS ANCIEN (DIRECTION)
02	Odonto-Stomatologie (OS)	CAMPUS ANCIEN (CONCIERGERIE)
03	Sciences Pharmaceutiques et Biologiques (SPB)	CAMPUS ANCIEN (CONCIERGERIE)
04	SJAP	S/DAL -BUREAU 09
05	GRANDES ECOLES PRIVEES	S/DAL - BUREAU 08
06	GRANDES ECOLES PUBLIQUES	S/DAL - BUREAU 08
07	LLC	CAMPUS INSET
08	SHS	CAMPUS 2000 IA
09	SEG	CAMPUS 2000 IB
10	MATH INFO	CAMPUS 2000 B
11	ICA	CAMPUS 2000 B
12	STRM - BIOSCIENCES CRIMINOLOGIE	CAMPUS 2000 A
13	SSMT UNIVERSITE VIRTUELLE (UVCI)	S/DAL BUREAU 07

II. READMISSIONS

- LES DOSSIERS DE READMISSIONS SONT DEPOSES DANS LES CITES D'ORIGINES

